



## **DRFIP 35**

### **Comité technique local du 29 mai 2015**

### **Déclaration des élus CGT**

Monsieur le Président,

Nous souhaitons souligner l'envoi tardif du PV du 31/03 reçu le 22 mai par le secrétaire-adjoint du CTL. Matériellement les élus de toutes les organisations syndicales n'ont pas le temps nécessaire d'examiner, de proposer d'éventuels amendements, puis de transférer le PV définitif à la DRFIP. Aussi, les élus CGT demandent le report de l'approbation des PV à l'ordre du jour du prochain CTL.

De plus, concernant les avis de CTL, nous avons pu constater l'absence des noms des OS ayant participé aux votes des CTL 31/03 et 10/04, alors que vous l'avez appliqué pour les avis des CTL du 29/01 et du 05/05. Nous vous demandons de bien vouloir corriger ce point.

Stéphane Le Foll, porte parole du Gouvernement, vient d'annoncer la mise en place progressive du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Sous prétexte de vouloir simplifier l'impôt sur le revenu pour les citoyens, le Gouvernement crée en réalité les conditions de nouvelles inégalités et expose encore plus la vie privée des travailleurs vis-à-vis de leurs employeurs. Pour autant, cette réforme n'entraînera pas de réelle simplification pour la majorité des salariés. Les français devront continuer à faire une déclaration annuelle. La retenue à la source ne changera rien, sachant qu'un certain nombre de revenus ne peuvent être connus de l'administration.

Les rectifications éventuelles à opérer sur la retenue à la source se feraient comme aujourd'hui avec un an de décalage. En cas de baisse des revenus par exemple, le montant de l'impôt ne pourrait pas être immédiatement modifié. Aujourd'hui le contribuable peut choisir entre un paiement en trois fois ou un paiement mensuel. Avec la retenue à la source, les citoyens perdront cette liberté de choisir le mode de recouvrement le plus adapté pour chacun.

La CGT souhaite réhabiliter l'impôt sur le revenu, or, celui-ci deviendrait un impôt indirect. L'impôt sur le revenu, l'impôt le plus juste du système fiscal français, deviendrait donc moins visible. La retenue à la source donnerait également à l'employeur des éléments sur la vie privée des salariés.

La collecte par l'entreprise de l'impôt sur le revenu pose problème. Comme pour la TVA, les entreprises risquent de faire de la rétention de trésorerie, mais aussi de pratiquer une fraude similaire. Il y aura forcément de la déperdition dans le volume des recettes recouvrées.

Les entreprises vont inmanquablement réclamer une compensation représentative des frais de gestion du recouvrement de l'impôt sur le revenu ce qui représentera une nouvelle dépense pour l'État.

La CGT n'est pas dupe : un des principaux objectifs de ce projet (et le gouvernement ne s'en cache pas) est de supprimer 10000 emplois supplémentaires à la DGFIP. Dans un contexte de politique générale où l'emploi est déclaré priorité nationale, c'est pour le moins paradoxal. C'est la répétition de toutes les réformes mises en œuvre par les gouvernements successifs en terme de service public : dégradation pour les usagers, suppressions d'emplois, recul de la démocratie.

Monsieur le Président, dès l'ouverture du CTL du 5 mai dernier, vous nous avez annoncé les restructurations de 2016 pour la DRFIP 35 :

- **Fermeture de la trésorerie de La Guerche-de-Bretagne** (fusion avec la trésorerie de Vitré collectivités et le SIP de Vitré au 1er janvier 2016)

- **Fermeture de la trésorerie de Louvigné-du-Désert** (fusion avec la trésorerie de Fougères collectivités et le SIP de Fougères au 1er janvier 2016)
- **Fusion des 2 SIP de St-Malo et des 2 SIE de St-Malo**
- **Création d'un ou deux PRCP** (pôle de contrôle des revenus patrimoniaux).

Après les déplacements à Rennes des SPF de Vitré (septembre 2014) et Fougères (septembre 2015) qui sont des fusions qui ne disent pas leur nom, vous attaquez maintenant les grands travaux des restructurations de la démarche stratégique.

Pour la CGT, il n'est pas question d'accepter la démolition du service public !

Nous continuons de dénoncer l'hypocrisie de la direction qui, année après année, a volontairement dégradé les services et les conditions de travail des agents pour préparer ses réformes.

C'est extrêmement évident pour La Guerche qui a subi pendant des années des difficultés importantes qui ont pourri la vie des agents, au risque de mettre leur santé en grave danger, avec de très longues périodes de sous-effectif.

C'est également le sujet pour les SIP de St-Malo, où pour préparer la fusion, vous avez laissé les effectifs fondre, pour aboutir à des secteurs déséquilibrés ne pouvant plus faire face à toutes leurs charges de travail et où les agents souffrent.

Nous dénonçons également ces projets pour les effets qu'ils auront sur les territoires.

La fusion de La Guerche avec Vitré aboutirait à éloigner certains usagers de 30 km de leur trésorerie. Pour Louvigné : certes c'est le plus petit poste du département, mais il n'est pas le plus en difficulté, et il a une grande utilité dans le territoire. Le secteur de Louvigné-du-Désert connaît une régression économique et démographique très préoccupante. Alors que la population globale du département augmente, celle de ce secteur est en recul. Le chômage y est très élevé. Il est donc absolument nécessaire d'y maintenir et d'y renforcer les services publics pour aider les populations en grande fragilité ! Tout l'inverse de ce que vous voulez faire !

Quant à la création du ou des PCR, ne nous leurrons pas : c'est un transfert de missions et d'effectifs en provenance d'autres services (FI, brigade FI, SCP, PCE). Il n'y aura aucune création d'emplois et nous sommes même persuadés que rapidement ce sera une nouvelle piste pour en supprimer !

### **La démolition des services et du service public est en marche !**

Cette série de restructurations n'est qu'une étape dans la mise en oeuvre de la démarche stratégique. D'autres sont déjà programmées pour les années 2017 et 2018 : SPF Redon à Rennes, fusion des trésoreries de Montauban et St-Méen-le-Grand, celles du CHU et du CHGR. Et la liste n'est certainement pas close, car vous avez, à coup sûr, d'autres projets que vous ne dévoilez pas !

Tout ceci s'inscrit dans un cadre de réformes plus global :

le développement des plate-formes téléphoniques, la e-administration, la dématérialisation à marche forcée, les réductions des horaires d'ouverture au public, les maisons de service public et maisons de l'État. Et ce, dans un cadre général « d'économies » pour obéir au diktat de l'Europe et des marchés financiers, afin de financer le pacte de responsabilité et le budget de l'armée.

Le gouvernement vide les zones rurales de leurs services publics, détruit le lien entre les citoyens et leurs administrations, lien essentiel pour la démocratie. Dans ces conditions, ne nous étonnons pas alors de voir se développer l'incivilité des usagers envers les agents, ainsi qu'un profond sentiment anti-fiscal et anti-fonctionnaire entretenu par le gouvernement lui-même.

### **Les conditions de travail continuent de se dégrader :**

Les restructurations et l'industrialisation des tâches (plate-formes téléphoniques, centres contacts, etc.), ont un impact sur la qualité du travail et sur le service public, ainsi que sur les conditions de vie au travail avec des conséquences graves sur la santé des agents.

Le Secrétariat Général de notre Ministère a donné officiellement des consignes (notes Santé, Sécurité au travail 2013, 2014 et 2015) aux Directions Générales, dont DGFIP, afin qu'elles soutiennent et accompagnent les personnels en matière de prévention des risques liés aux restructurations.

Mais dans les faits, en CTL et en CHSCT, souvent les DRFIP refusent purement et simplement d'appliquer ces consignes, en considérant qu'il n'est pas utile de saisir les médecins de prévention, les inspecteurs santé sécurité au travail, les représentants du personnel au CTL et au CHSCT, afin qu'ils ne puissent pas pointer les dégâts des restructurations.

Nous rappelons que la santé au travail des agents relève de votre responsabilité pénale en votre qualité de chef de service.

Pour la CGT, il est évident que vous avez la crainte que nous soyons en mesure de ralentir le rouleau-compresseur de la démarche stratégique par l'action. Vous craignez également qu'avec les alertes des acteurs de prévention, le constat de l'impact des restructurations sur la santé physique et mentale des agents soit si négatif, qu'une fois mis en lumière, vous soyez dans l'obligation d'arrêter ces restructurations. Rappelons en effet que le tribunal administratif de PAU a condamné la direction générale à reconnaître une tentative de suicide en accident de service, notamment suite à la réforme CDI-CDIF. Pour la CGT, cette décision doit se traduire concrètement dans l'ensemble des dossiers d'évolution des structures, par une nouvelle approche, plus basée sur l'humain et les conditions de travail.

Nous interviendrons sur ce plan avec le CHSCT, en lien avec l'action revendicative pour le retrait de ces restructurations.

Pour la CGT, il faut développer et renforcer les services publics, notamment aux Finances Publiques, pour assurer l'ensemble des missions dans de bonnes conditions pour les salariés, pour la justice sociale, pour l'égalité de tous face à l'impôt, pour le soutien et le développement des territoires.

La CGT finances publiques ne vous laissera pas démolir les services, les missions et les emplois à la DRFIP 35 !

Enfin, un mot sur l'annonce faite au CTM du 26 mai 2015 : finalement, la prime d'intéressement collectif sera remplacée pour 2015 par une prime uniforme de 100 € qui sera versée à tous les agents du ministère dans l'année, sans autre précision. Pour les ministres, cette prime serait « proche de la moyenne de ce qui était versé auparavant 120 € avec un plafond de 150 € »... ces messieurs sont trop bons !

Pour la CGT finances publiques 35, cette annonce est une nouvelle provocation, une nouvelle marque de mépris pour les personnels qui font face à une charge de travail toujours croissante, dans un contexte continu de suppressions d'emplois, de dégradation des conditions de vie au travail et de baisse du pouvoir d'achat.

Nous attendons d'autres réponses à nos revendications de reconnaissance de nos qualifications et de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, à commencer par une augmentation générale de la valeur du point d'indice pour l'ensemble de la fonction publique et, pour ce qui concerne les agents des finances publiques, par une reprise des discussions sur l'harmonisation indemnitaire.